

PONTCHARRA

Avec Grésicadeaux, consommez local



Les commerçants adhérents de Pontcharra ont reçu le matériel.

Depuis le 14 décembre jusqu'au 31 décembre, l'association Grésicadeaux a mis en place un jeu sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes Le Grésivaudan, « afin de générer du trafic dans nos commerces ! », annoncent les fondateurs.

Grésicadeaux est une association de commerçants et artisans, qui veulent lutter contre l'évasion commerciale et reconquérir la clientèle locale, consolider l'activité des artisans et commerçants du territoire de vie, motiver les salariés en soutenant l'économie locale, augmenter le pouvoir d'achat des salariés sans cotisation ni contribution sociale pour l'entreprise.

Il y a quatre zones de commerces. Dans la zone 2, on trouve, entre autres, les communes de Pontcharra, Saint-Maximin, Barraux et Chapareillan.

Pour participer au jeu GrésiCadeaux, les clients peuvent récupérer des tampons de tous les commerçants locaux, adhérents ou non à l'association, qui se trouve sur la vallée du Grésivaudan.

Tous les commerçants qui le souhaitent, même ceux qui ne sont pas adhérents, peuvent participer au jeu en tamponnant le carton des clients et en attribuant des lots.

Les clients souhaitant participer au jeu peuvent demander les cartes à faire tamponner aux commerçants adhérents, ou les télécharger sur le site de Grésicadeaux. On trouve dans les commerces adhérents les urnes pour remettre les cartes tamponnées et remplies.

À Pontcharra, les commerçants adhérents sont la librairie Bel'ysère, le Comptoir des arômes, Au Jardin de Lorette, la Grande Récré et Manon coiffure.

Alexandra Foudon, du Comptoir des arômes, s'est lancée dans l'opération, convaincue par son bien-fondé : « Nous saluons cette belle initiative de l'association qui veut promouvoir le commerce local ! »

Chaque joueur a une carte sur laquelle il définit sa zone de jeu, le but étant de la faire tamponner dans six commerces différents dans sa propre zone.

Le tirage au sort des cartes complètes aura lieu en direct sur le compte Facebook de l'association le 8 janvier à 20 heures.

Chaque gagnant sera informé par mail, par Grésicadeaux, dans un délai de 15 jours après le tirage au sort.

La liste des gagnants, avec leurs noms et leur ville, sera publiée sur le site internet de Grésicadeaux.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne et par zone de diffusion pendant toute la période du jeu.

Le mot d'ordre des commerçants est : « Devenez consom'acteurs dans votre vallée ! »